

<https://ricochets.cc/le-journalisme-a-la-sauce-Dauphine.html>



Le journalisme à la sauce Dauphiné

- Les Articles -

Drôme
Saillans : sur une moto de trial, il percute et blesse un policier municipal

Par Julien COMBELLIS - 26 sept. 2020 à 17:04 | mis à jour à 17:12 - Temps de lecture : 1 min

le dauphiné

22 | 10 5845 fois



Publication date: jeudi 1er octobre 2020

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Le jeudi 24 septembre, un article relatant la blessure du policier municipal de Saillans par un ado était publié.

Dans cet article (consultable [ici](#)), on pouvait lire :

Jeudi 24 septembre, un jeune qui circulait au guidon d'une moto de trial non homologuée dans les rues de Saillans a percuté un policier municipal qui voulait procéder à son contrôle.

Le fonctionnaire a été blessé à l'avant-bras et souffre de contusions. Il a été transporté à l'hôpital de Crest par les pompiers de Saillans. Le pilote de la moto a été interpellé par les gendarmes.

En lisant ces lignes, tout paraît limpide, encore un jeune sauvage violent qui fait des siennes et qui a agressé un policier ? Qu'en est-il donc ?

Habitant.e.s de Saillans, nous essayons d'en savoir plus et pas la peine d'enquêter bien longtemps pour apprendre que ca ne s'est pas vraiment passé comme l'a relaté le Dauphiné... Selon plusieurs témoignages différents, il apparaît en fait que le policier rural (et non municipal comme l'a titré M.Combelles) a voulu arrêter une personne sur une moto, qui roulait vite certes, en se jetant sur lui, sans lui laisser le temps de freiner, ce qui a provoqué sa chute. Le policier a alors dégainé son arme, alors que le jeune saignait abondamment... Cela reste à confirmer mais l'information selon laquelle la moto ne serait pas homologuée serait aussi fausse.

Bref, une version quelque peu différente de celle de M.Combelles.

Un bel exemple du traitement partiel de l'info sans recouper les données, en ne donnant qu'une version (celle de la police à priori ici) sans enquêter. Un bel exemple aussi de l'implication de certains médias/journalistes dans l'insécurité ressentie par la population...

Différents messages postés rapidement sur facebook sous l'article du Dauphiné et sur la page de la gendarmerie de la Drôme qui a aussi partagé l'article sur sa page facebook, est très éclairant à ce sujet...

- Â« La vermine se répand partout..Je suis retraitée drômoise depuis un an et viens de banlieue parisienne, où c'était l'enfer... Tellement d'impunité que ces voyous font des émules même dans des endroits qui étaient calmes.... Â»
- Â« Ben voyons ! C est dingue cette délinquance. Bon rétablissement Â»
- Â« Quand je dis que le jeu de quilles revient à la mode depuis qqes mois. Qu'es ce qu'il faut faire pour que ça cesse enfin, à quand un ministre avec des couilles pour dire stop aux trois étoiles ds nos prisons pour qu'ils comprennent que rien n'est gratuit et amusement !!! Bon rétablissement à votre collègue. Â»
- Â« Plus aucun respect de rien dans cette société . Courage à votre collègue Â»
Trop d'impunités pour les délinquants !!!!! Bon courage aux forces de l'ordre

2e traitement de l'information pour le moins questionnant

► Concernant l'article (

<https://www.ledauphine.com/faits-divers-justice/2020/09/27/drome-die-sans-masque-il-se-rebelle-6-mois-de-prison-a-vec-sursis>).

On notera tout d'abord l'absence d'informations sur le déroulé du procès, sur les faits qui ont amené l'arrestation du jeune homme mais aussi et surtout la fausse information donnée concernant la peine prononcée par le tribunal.

En effet, à l'issue du procès, il n'a absolument pas été fait mention d'un envoi vers le centre de rétention de Nîmes. Ça n'est qu'une fois le verdict donné sans aucune communication vers le public présent, alors que sa compagne et ses proches l'attendaient devant le tribunal, que le jeune homme a été emmené incognito vers le CRA de Nîmes

suite à un arrêté de la préfecture de la Drôme.

Ne serait ce pas une information importante à faire connaître, sans parler de la situation du jeune homme qui a eu récemment un enfant sur le sol français et qui a déposé récemment une demande de titre de séjour vie privée et familiale... mais rien, pas un mot du Dauphiné la dessus.

Le journal parlera t'il prochainement du rendu du juge qui a ordonné la libération du jeune et a déclaré : « Son interpellation pour un placement en rétention effectuée dans l'enceinte d un tribunal en dehors de tout cadre légal (pas de PV de placement en retenue) apparaît manifestement attentatoire aux droits de Monsieur K et déloyal ». Dans un communiqué cinglant, la Cimade et le syndicat des avocats de France parle même de kidnapping.



Communiqué du 26 septembre 2020

La Préfecture de la Drôme au-dessus de la Justice ?

Hier soir, un soirien comparait devant le tribunal correctionnel de Valence suite à un refus de donner son identité dans le cadre d'une verbalisation pour non port du masque.

Condamné à du curio, il était libérable immédiatement suite à l'audience.

Ce jeune homme a déposé récemment une demande de titre de séjour vie privée et familiale en préfecture car il est couple, est père d'un enfant français de 7 mois, parfaitement intégré dans son village, investi dans une association locale, etc.

La Présidente de l'audience lui indique à plusieurs reprises pendant l'audience que sa peur de contrôle d'identité est motivée qu'il n'est pas équitable étant parent d'enfant français et qu'il est évident qu'on ne peut pas en faire un centre de rétention à la suite d'une simple verbalisation pour non port du masque. Elle indique également qu'elle n'a pas estimé opportun de procéder au suscit probatoire avec une obligation d'indemniser les parties civiles car elle a la certitude qu'il le fera dès que sa situation sera régulière et qu'il pourra travailler. Elle a également indiqué qu'elle était certaine qu'il ne le reverrait plus dans un tribunal.

Le débile prononcé à 23:24, l'avocat, le compagne du jeune homme, son père de 7 mois et plusieurs de ses amis attendent devant le palais de justice sa sortie.

Les minutes passent.

Puis, plus de 30 minutes après le débile, à 23:56, une voiture de gendarmerie sort en trombe de l'arrière cour du palais de justice avec à son bord le jeune homme. Il indique par téléphone à son avocat qu'un agent préfectoral vient de lui être signifié par un agent en civil vers le chefferie dans le couloir du palais et qu'il est amené au centre de rétention administratif de 10h30.

Nous dénonçons ce procédé extrêmement choquant, indécent et déloyal par lequel un homme, déclaré libre par la justice, est kidnappé dans une enceinte judiciaire sur ordre de la Préfecture de la Drôme, celle-ci ayant par ailleurs anticipé la condamnation dans son arrêt et délibérément occulté le statut de protection attaché aux parents d'enfants français.

Nous dénonçons également le retard de la Préfecture dans l'enregistrement des dossiers de demande de titres de séjour, entraînant l'absence de délivrance d'un récépissé. Cette situation, d'autant plus fâcheuse lorsqu'il s'agit de parents d'enfants français, laisse les personnes dans un sentiment d'insécurité totale et un stress permanent face aux forces de l'ordre, alors même que la loi les protège en vue de faciliter leur intégration, dans l'intérêt de tous.

Contacts presse – SAF-Drôme : 06 45 47 37 12 – CIMADE Drôme : 06 04 44 80 27